

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 024-25

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) relative à des travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 024-25

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) relative à des travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision n° 064-23 du 15 juin 2023, le Bureau a approuvé une convention de mandat entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à des travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse en vue d'une réduction de la consommation d'énergie. Il convient d'actualiser et de compléter la convention actuelle avec de nouvelles missions.

Actualisation des missions de la convention

- Isolation des planchers bas des bâtiments A et B : après des études préliminaires, il s'avère que des travaux de gros œuvre sont nécessaires avant de pouvoir réaliser l'isolation. Ces coûts complémentaires dégradent le temps de retour sur investissement de l'opération. Il n'est plus pertinent de réaliser ces travaux.
- Remplacement de la ventilation mécanique du bâtiment C : les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2025.
- Passage en éclairage en LED et rajout de détection dans les communs sur les bâtiments A, B et C : les études et l'analyse des offres ont été effectuées en 2024. Les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2025.
- Création de brise-soleil au niveau des circulations des bâtiments A et B : après concertation, la mise en place de film solaire a été effectuée sur le budget de fonctionnement de CGLE via la convention de prestations de service entre Grand Chambéry et CGLE. La création de brise-soleil n'est plus à effectuer.

Nouvelles missions

- Etudier le remplacement du réseau de plomberie des bâtiments A et B et trouver une solution pour les réseaux d'assainissement non accessibles sous les vides sanitaires.
- Réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier la solution la plus pertinente pour rafraîchir les locaux des bâtiments A, B et C.
- Etudier le rafraîchissement des locaux des bâtiments A, B et C en fonction de la faisabilité retenue.
- Réaliser les études de structures des bâtiments A, B et C afin de confirmer ou non la possibilité de mettre une charge supplémentaire sur les toits pour les équiper de panneaux photovoltaïques.
- Si l'étude structure est concluante, réaliser les études de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention représentant une moins-value de 28 900 € par rapport à la convention initiale dont le montant était de 231 114 €.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision n° 064-23 du Bureau du 15 juin 2023 approuvant la convention de mandat entre Grand Chambéry et CGLE pour les travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour les travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

024-25

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) relative à des travaux dans les bâtiments du parc d'activités de Côte-Rousse
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 2 - Avenant
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33307H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33307H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025